

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017



Etaient Présents 52 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET, Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 03-171220-PER-

MODIFICATION, TRANSFORMATION ET CREATION DE POSTES

M. LACRAMPE expose :

1 – Pérennisation statutaire de postes

a) Ressources Humaines

Depuis le 19 juillet 2016, le service Ressources Humaines fait appel à un agent recruté à temps complet sur la base de l'article 3.1° de la loi du 26 Juillet 1984.

Compte tenu de la confirmation du caractère permanent de ce besoin, il vous est proposé de pérenniser cet emploi par le biais d'une nomination statutaire au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Lecture Publique

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service Lecture Publique emploie un agent recruté sur la base de l'article 3.1° de la loi du 26 Juillet 1984 à raison de 30 heures/semaine.

Compte tenu de la confirmation du caractère permanent de ce besoin et des missions qui lui seront dorénavant confiées, il vous est proposé de pérenniser cet emploi par le biais d'une nomination statutaire au grade d'adjoint du patrimoine, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018.

c) Patrimoine

Depuis le 5 janvier 2017, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine fait appel à un agent recruté par le biais d'un contrat aidé.

Le renouvellement de ce contrat n'étant plus possible eu égard aux nouvelles réglementations nationales et compte tenu de la confirmation du caractère permanent de ce besoin, il vous est proposé de pérenniser cet emploi par le biais d'une nomination statutaire au grade d'adjoint du patrimoine, à temps complet, à compter du 5 janvier 2018.

d) Spectacle Vivant

Depuis le 17 janvier 2017, un agent intervient en tant que Régisseur au service Spectacle Vivant par le biais d'un contrat aidé.

Le renouvellement de ce contrat n'étant plus possible eu égard aux nouvelles réglementations nationales et compte tenu de la confirmation du caractère permanent de ce besoin, il vous est proposé de pérenniser cet emploi par le biais d'une nomination statutaire au grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 18 janvier 2018.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2018.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PROCÈDE** à la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus qui se traduit par la création de 4 postes à temps complet :

1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

2 postes d'adjoint du patrimoine

1 poste d'adjoint technique.

- **APPROUVE** le présent rapport.

2 – Organisation du Pôle Urbanisme – Habitat – Aménagement de l'espace

a) Mobilité durable/Déplacements

il est important d'accompagner la mise en oeuvre de projets engageant un moindre recours à l'utilisation d'un véhicule personnel et de trouver des solutions de déplacement, mais aussi de fournir une expertise en matière d'éco déplacement dans l'élaboration de documents d'urbanisme et d'aménagement, qui se traduiront par la mise en place :

- d'un diagnostic des besoins en mobilité l'échelle de la CCHB
- d'actions de communication et d'évènements pour la promotion de la mobilité durable
- d'actions pour améliorer l'accès aux sites touristiques du territoire,

Pour ce faire, il est proposé de recruter, par le biais de l'article 3 1° de la loi du 26 Juillet 1984 lié à un accroissement temporaire d'activité, deux agents qui participaient notamment à la réalisation du projet TEAMM en Vallée d'Aspe repris lors de la création de la nouvelle entité. Cela concernera :

- Un emploi d'animateur à temps complet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, assorti d'une rémunération calculée sur la base de l'indice brut 398 majoré 362. En outre, il bénéficiera du régime indemnitaire prévu par le Conseil Communautaire.
- Un emploi de chauffeur à raison de 10h20 en moyenne par semaine, assorti d'une rémunération calculée sur l'indice brut 348 majoré 326 et toujours sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

b) Planification

Afin de répondre à l'accroissement d'activité dans le cadre de la compétence urbanisme «Planification», et notamment à la demande des communes, il est proposé de compléter le dispositif actuel par le recrutement d'un agent chargé de missions administratives, à temps complet, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, qui sera rémunéré sur la base de l'indice brut 347 majoré 325. Il bénéficiera aussi du régime indemnitaire correspondant.

Les crédits nécessaires au financement de ces mesures seront prévus au Budget Primitif 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PROCEDE** à la création de 3 postes non permanents au service Urbanisme, tels que décrits ci-dessus.

- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures



Le Président

Daniel LACRAMPE